



Saulcy, le 6 février 2024

## **Permis de construire**

- 1.
- |                                     |                                                                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Requérant :</b>                  | Grégory Lovis, Sur les Cras 13, 2873 Saulcy                                     |
| <b>Auteur du projet :</b>           | La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy                               |
| <b>Description de l'ouvrage :</b>   | Aménagement d'une place en enrobé bitumineux. Création d'un mur en blocs béton. |
| <b>Cadastre(s), parcelle(s) :</b>   | Saulcy, 1097 Lieu-dit, rue Rue des Tilleuls, Sur les Cras 13, 2873 Saulcy       |
| <b>Affectation de la zone :</b>     | En zone à bâtir, Zone centre A, CA                                              |
| <b>Plan spécial :</b>               | Aucun                                                                           |
| <b>Dérogation(s) requise(s) :</b>   | Aucune                                                                          |
| <b>Début de la publication :</b>    | 06.02.2024                                                                      |
| <b>Échéance de la publication :</b> | 16.02.2024                                                                      |

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

## **Essai annuel des sirènes**

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a fixé l'essai annuel des sirènes pour le **Mercredi 7 février 2024**

- 1er essai : 13h30 déclenchement à distance via Polyalert  
2ème essai : 13h45 déclenchement manuel par la responsable communale

## Table d'hôtes « comme à l'Hôta »

Pro Senectute Arc Jurassien vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse autour de Tables d'hôtes « comme à l'hôta » chez Claude Cerf, Clos Dessus 1, 2873 Saulcy, à midi, chaque dernier vendredi du mois, tables d'hôtes pour seniors dès 60 ans.

**Repas** : Frs. 15.- repas et boissons comprises (sans le vin)

**Dates 2024** : 26 janvier – 23 février – 29 mars – 26 avril – 31 mai et 28 juin 2024.

Merci d'avertir en tout cas 48h00 à l'avance au 032.433.46.46 ou 079.956.71.62



## Dates 2024 à retenir pour Saulcy

Critérium Jurassien : 19 au 20 avril 2024

Troc pour les enfants : 27 et 28 avril 2024 à la salle de gym

Saulcynéma : 31 août 2024

Plus amples informations suivront.

## Recycler le PET

Seules les bouteilles à boissons en PET peuvent être recyclées en bouteilles à boissons en PET dans un cycle fermé. C'est pourquoi il est important de toujours vérifier la présence du log PET-Recycling.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service, nous vous remercions de suivre les consignes suivantes avant de déposer vos bouteilles en PET dans le conteneur de collecte :

- Vider le contenu de la bouteille
- Ecraser la bouteille dans le sens de la longueur
- Replacer le bouchon et fermer



Le conseil communal